

SOCIAL

Les sacrifiées des beaux quartiers

Sous l'œil attentif de Zita Cabais-Obra, une membre de l'association encourage les jeunes femmes à s'inscrire aux cours de français.



Des bonnes recrutées aux Philippines se retrouvent asservies en France.

— Par Pauline Bandelier (texte et photos)

Un dimanche après-midi, dans une salle du XV^e arrondissement. Une vingtaine de Philippines, la plupart employées domestiques dans l'Ouest parisien, plaisante et prend des photos en attendant que débute le cours de français. Un rare moment de détente au milieu de semaines chargées. Légèrement en retrait, Zita Cabais-Obra prodigue conseils et informations. Comme elle, il y a plus de vingt ans, certaines des jeunes femmes présentes autour de la table ont été victimes d'esclavage

moderne. Une situation dont elle-même a réussi à obtenir réparation, en 2003, à l'issue d'un long procès. Aujourd'hui Secrétaire générale à la CFDT en charge du secteur des salariés employés par les particuliers, Zita préside en parallèle une association destinée à favoriser «*l'intégration, l'émancipation, mais aussi l'accès à la formation et l'ouverture à d'autres opportunités professionnelles*», détaille-t-elle. Parmi les activités proposées: cours de français, d'arts martiaux, mais aussi réunions d'information sur le droit des étrangers en France, le droit du travail et les démarches à effectuer pour être régularisé.

Ouest parisien, Haut-de-Seine, Côte d'Azur

Regard perdu dans le vague, Jainab Button, 47 ans, travaille depuis l'âge de 17 ans comme gouvernante. Après une dizaine d'années passées aux Émirats arabes unis, elle arrive, en 2010, à Paris avec un visa délivré par l'ambassade d'Arabie saoudite. Elle se retrouve en réalité au service exclusif de l'attaché culturel de l'ambassade, qui la gardera en captivité pendant près de trois ans: «*J'étais debout de six heures du matin jusqu'au soir, sans journée de repos, à m'occuper de la maison et des six enfants. Je dormais par terre, dans la chambre de l'aînée, épileptique, qui passait parfois la nuit à crier*», se souvient Jainab. En 2012, elle demande à rentrer aux Philippines, mais se heurte au refus de ses bourreaux, qui lui ont confisqué son passeport à son arrivée en France. Après plusieurs mois de vaines négociations, Jainab, à bout de forces, prend la fuite et dépose une plainte à la police, le 19 novembre 2012. Pour la jeune femme, c'est le début d'une lente reconstruction. Hébergée par des membres de la communauté philippine, elle effectue plusieurs séjours à l'hôpital et mettra deux ans avant de se sentir capable de chercher à nouveau un emploi. Grâce à Zita, elle rencontre l'avocate Annick Fougeroux, présidente de l'association SOS esclaves qui l'accompagne depuis dans ses démarches juridiques. Le cas de Jainab n'a rien d'isolé. Sylvie O'Dy, présidente depuis les années 1990 du Comité contre l'esclavage moderne, dit recevoir 300 signalements par an, dont une bonne centaine relève de la traite: «*C'est un phénomène qui prend de l'ampleur en raison de la situation mondiale qui génère une misère et une vulnérabilité accrues*», explique-t-elle. Si l'exploitation des êtres humains existe dans tous les milieux sociaux culturels, les victimes philippines se trouvent principalement dans l'Ouest parisien ou les Hauts-de-Seine, mais aussi sur la Côte d'Azur. Elles y travaillent généralement au service de clients étrangers et fortunés - diplomates, fonctionnaires ou encore hommes politiques français de haut vol, qui apprécient leur bon niveau général d'éducation, leur anglais courant et leur savoir-faire avec les enfants: «*Ce sont des femmes sacrifiées, qui ont laissé leur famille aux Philippines et transposent fréquemment leur amour maternel sur les enfants dont elles ont la charge*», ajoute Annick Fougeroux.

Une manne pour le gouvernement philippin

Depuis les années 1970, les gouvernements philippins successifs ont largement encouragé l'émigration. La diaspora philippine représente aujourd'hui 11 millions de personnes, soit 10% de la population. Une manière, pour ce pays miné par la corruption et où le salaire moyen mensuel est inférieur à 200 euros, d'alimenter les caisses de l'État. En 2015,

selon la Banque mondiale, les revenus tirés de ces travailleurs, dont la majorité sont des travailleuses, ont atteint 28 milliards de dollars. À l'intérieur des différentes îles de l'archipel, des centaines d'agences, certaines accréditées par le gouvernement, d'autres clandestines, organisent la formation et le départ en masse de jeunes femmes, souvent diplômées mais destinées à devenir des bonnes à tout faire. Dans les pays du Golfe, l'absence de code du travail et de protection pour le personnel de maison donne lieu à toutes sortes de dérives: confiscation systématique des papiers, interdiction de quitter l'employeur, non-respect des termes du contrat, parfois violences et abus sexuels: «*Il existe des milliers de Philippines dans les pays du Golfe qui sont dans des situations abominables dont elles ne peuvent s'extraire. J'ai reçu récemment le témoignage d'une personne, vendue par son employeur et qui a subi des viols à répétition. Il faut que l'administration philippine arrête d'envoyer des jeunes femmes dans ces pays et les informe des risques encourus si elles le font*», s'indigne Zita.

Jeanneline, 46 ans, a réussi à s'évader d'une situation de servitude aux Émirats arabes unis. Originnaire de Cebu City, la deuxième plus grande ville des Philippines, elle quitte il y a sept ans son métier d'opératrice radio pour s'expatrier. «*Je suis mère de sept enfants. Mon mari n'ayant pas d'emploi, mon salaire était trop faible pour tous nous faire vivre*», indique-t-elle. Dans un pays où le divorce est interdit, Jeanneline avoue également être partie pour fuir

LA SOLIDARITÉ EST L'UNE DES FORCES DE CETTE COMMUNAUTÉ.

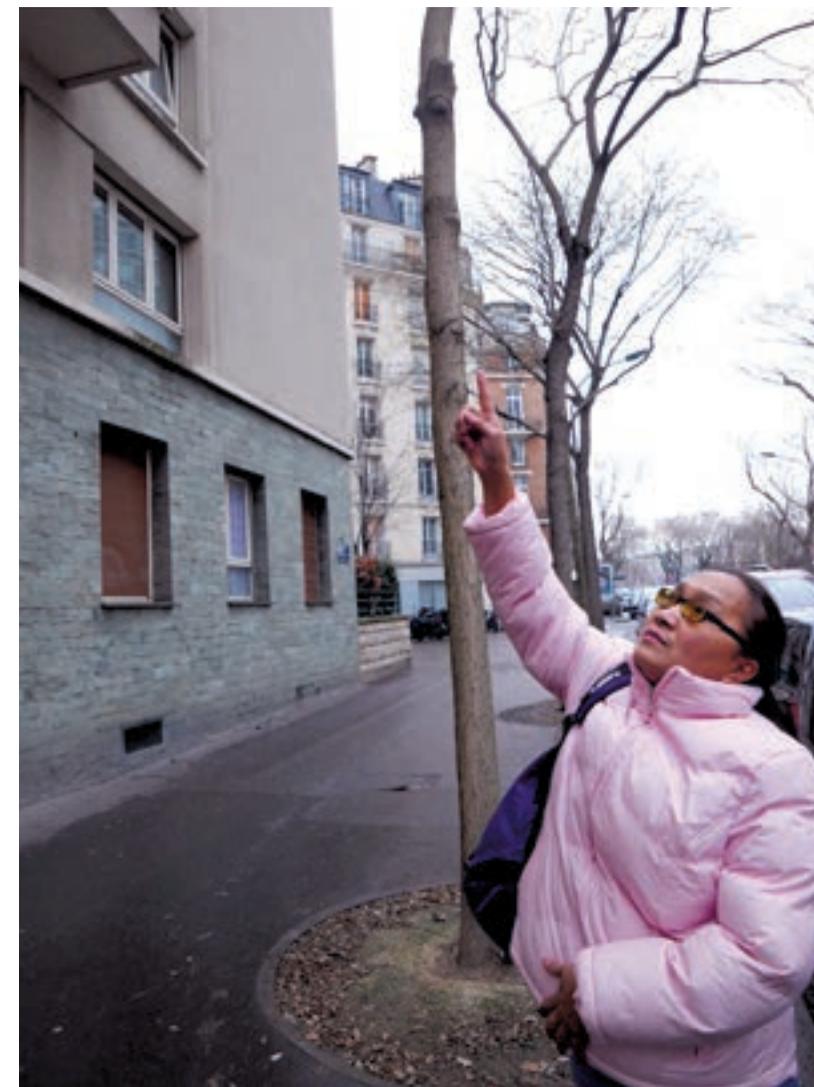
son mari, mais souffre d'être éloignée de ses enfants: «*Cela fait tant d'années que je ne les ai pas vus, c'est comme mourir*», confie-t-elle avec tristesse.

Dans l'agence de Cebu City où elle se rend en 2010, Jeanneline choisit Abou Dhabi, seule destination pour laquelle on ne lui demande pas d'argent: «*Je ne savais pas à quoi m'attendre... Je suis restée pendant presque deux ans, occupée de jour comme de nuit, sans téléphone. Lorsque je suis tombée malade, mes employeurs étaient furieux et ne m'ont pas laissée me reposer. Ils m'ont même menacé de me tuer si je cherchais à partir*». À l'été 2013, elle accompagne les Émiratis à Paris, dans leur appartement de l'avenue Victor Hugo. Un soir, un membre de la famille oublie de verrouiller les alarmes. Pour

Jeanneline, ce moment d'inattention représente son sésame vers la liberté. Elle saute dans un taxi, avec 50 euros en poche. Très croyante, elle demande au chauffeur de la conduire à Notre-Dame, où elle attend un miracle toute la journée. Il se produit avec l'arrivée d'une autre Philippine, qui l'héberge pendant plusieurs mois et la met en contact avec Zita. Face à ces situations tragiques, la solidarité est l'une des forces de cette communauté, qui comprend une cinquantaine d'associations pour environ 45 000 ressortissants en France.

Une loi difficile à faire appliquer

Grâce au long combat d'associations comme le Comité contre l'esclavage et SOS esclaves, la loi du 5 août 2013 introduit la réduction en esclavage, la servitude et le travail forcé dans le Code pénal français. Une disposition qui permet aux victimes de déposer plainte pour traite des êtres humains et d'obtenir un titre de séjour de trois à six mois, renouvelé le temps que la procédure pénale aboutisse ou pas à l'obtention du statut de victime de la traite. Dans les faits, obtenir la reconnaissance d'une situation d'esclavage relève la plupart du temps du parcours du combattant: «*Les procédures judiciaires sont extrêmement longues et émaillées de problèmes, le dernier grand procès qui a eu lieu à Chartres concernait des faits vieux de dix ans. Chaque année, 10 à 15 affaires sont reconnues au plan national, on est bien loin du compte*», déplore Annick Fougeroux. Comment, en effet prouver la réalité d'événements qui se produisent dans le huis clos d'un domicile, où un inspecteur du travail n'est pas autorisé à intervenir? Lorsque les domestiques sont au service de diplomates, la chose devient encore plus complexe. Ainsi, la plainte pour traite déposée contre les employeurs de Jainab Button fut classée sans suite en raison de l'immunité diplomatique dont bénéficient les personnels d'ambassade. Ne pouvant agir au pénal, Annick Fougeroux saisit alors le conseil des prud'hommes. Au terme d'une instruction de plus de deux ans, son ancien patron est condamné, en septembre 2016, à verser à Jainab 271 000 euros pour les salaires et les heures supplémentaires non payés pendant près de trois ans. Malgré ce jugement en sa faveur, la jeune femme n'a aucune garantie de toucher cette somme, ses anciens patrons ayant peut-être déjà quitté le territoire français. La plainte de Jeanneline fut également classée sans suite «*faute d'éléments*», la résidence principale des Émiratis ne se trouvant pas sur le sol français. En dehors de ces cas extrêmes, minoritaires, les situations d'abus de



faiblesse sont nombreuses et facilitées par la vulnérabilité des employées de maison qui d'ordinaire ne parlent pas le français, ne connaissent pas leurs droits et sont réticentes à porter plainte par peur de perdre leur travail souligne Zita Cabais-Obra. En effet, selon la CDFT, environ 85% des employées de maison seraient des étrangères. Souvent en butte aux préjugés, ces hommes et ces femmes assument pourtant de véritables responsabilités et accomplissent des tâches utiles pour tous, rappelle Zita. Depuis octobre 2016, Jainab a retrouvé un emploi chez un couple âgé dans le XVI^e arrondissement. Si elle travaille beaucoup, elle se dit bien traitée. Déclarée par ses employeurs, elle espérait, à terme, obtenir sa régularisation et pouvoir rentrer au pays retrouver son mari, qu'elle n'a pas vu depuis sept ans. Grâce à la ténacité de l'association SOS esclaves et à la collaboration de leurs employeurs actuels, Jeanneline et Jainab ont pu obtenir des cartes de séjour salarié d'un an, en reconnaissance de leur ancienneté de séjour et de travail en France. Pour la première fois depuis des années, elles ont pu rentrer aux Philippines cet été voir leurs familles.

— P. B.